

[print](#)

## Le rôle singulier des Grecs catholiques d'Orient

De [René Naba](#)

Global Research, décembre 26, 2012

Url de l'article:

<http://www.mondialisation.ca/le-role-singulier-des-grecs-catholiques-dorient/5316931>

*Paris – Le Monde catholique célèbre en Novembre et Décembre 2012 le 50<sup>me</sup> anniversaire du Concile Vatican II qui a marqué la prise en compte de la spécificité des Eglises d'Orient en terre d'Islam; un fait qui a constitué un bouleversement dans la perception mutuelle des deux branches de la catholicité et une modification de leurs rapports sur la base d'une plus grande égalité*

*renenaba.com revient sur le rôle de cette communauté alors qu'Alep, le plus important foyer melkite en terre arabe, et, Damas, le siège d'été du Patriarcat, sont depuis deux ans la proie d'une guerre intestine, laissant planer le danger d'un nouvel exode des Chrétiens arabes.*

### **Des Prélats de légende: Maximos IV Sayegh, Philippe Naba'a, Hilarion Capucci, Cyril Bustros**

Paris – Catholique romain de rite grec, de culture arabe, en terre d'Orient, le Melkite, généralement désigné comme Grec-Catholique, est l'héritier de Rome, d'Athènes, de Constantinople et de Jérusalem, une quadruple civilisation matrice du Monde moderne.

Homme de synthèse par destination, une vocation dictée par l'Histoire et la géographie, le melkite ou rite royal se trouve au point de brassage et de friction des grands axes de la circulation du Moyen orient: Marjayoun, Jezzine, Tyr et Saida, au sud Liban, dans la région limitrophe de l'ancienne Palestine, à Zahlé et Baalbeck, dans le Centre Liban, dans la zone frontalière de la Syrie, et, au-delà, à Alep, dans le nord de la Syrie, à la lisière du Monde turc et arabe, ainsi qu'en haute Galilée, secteur de démarcation israélo-arabe.

Œcuménique, le siège du patriarcat, depuis la perte de Constantinople, se situe alternativement, au Caire, en Hiver, et à Damas, en Été, les deux pôles du Monde arabe.

Alep, capitale économique de la Syrie, constitue une des places fortes des Grecs catholiques. La ville, en voie de transformation en Emirat Islamique du fait de la coalition islamo-atlantiste a fourni plusieurs prélats éminents à la communauté dont l'un des plus prestigieux n'est autre que le Patriarche Maximos IV Sayegh, l'homme du Concile Vatican II, qui conduit le pape Paul VI à admettre les patriarches des Eglises d'Orient au rang de «Primus inter Pares», avec prééminence sur les Cardinaux.

«A Mes Frères les Patriarches des Eglises d'Orient, à mes fils les Cardinaux», distingue désormais le souverain Pontife ses ouailles depuis ce fameux Concile, qui conféra la pourpre cardinalice à tout nouveau Patriarche d'Orient élu à la tête de son Eglise.

Un autre prélat de renommée internationale d'origine aleppine n'est autre que Monseigneur Hilarion Capucin, ancien Archevêque de Jérusalem, expulsé par les autorités d'occupation israéliennes pour sa connivence supposée avec le mouvement national palestinien.

## **L'Arabie saoudite et l'Iran à l'assaut des Melkites du Liban**

Zahlé, Chef-Lieu de la plaine de la Bekaa, dans le centre du Liban, constitue la place forte des Melkites au Liban. Une sourde rivalité oppose depuis un an l'Arabie saoudite chef de file des sunnites, et l'Iran, chef de file des chiites, pour emporter l'adhésion des Melkites à leur cause, en prévision des prochaines élections législatives libanaises prévues en juin 2013. L'issue de la bataille de Zahlé pourrait déterminer la majorité gouvernementale pour la prochaine mandature parlementaire et sans doute présidentielle.

Le sud-Liban, qui compte la plus forte concentration melkite du Liban, abrite trois des principaux sites du Liban antique, Tyr, Sidon et Cana de l'ancienne Phénicie. Un legs que le Melkite assume sans ostentation.

Son patriotisme, forgé dans l'épreuve, se conforte de l'absence de sectarisme et de fanatisme, sentiment funeste dans une zone en proie à un prophétisme endémique. Aucun Melkite ne figurait dans le cercle dirigeant de la milice chrétienne durant la guerre inter-factionnelle libanaise (1975-1990), contrairement aux autres confessions religieuses chrétiennes, telles les Maronites ou les Grecs orthodoxes, dont l'alliance avec Israël, l'ennemi officiel du Monde arabe a considérablement affecté le crédit.

A ce titre, le poste de chef de la diplomatie libanaise lui était traditionnellement dévolu au Liban, occupé par des brillants diplomates, les Frères Salim et Philippe Takla, proches parents des fondateurs du Journal égyptien «Al-Ahram», l'un des plus beaux exemples du savoir-faire libanais dans le domaine journalistique.

Son ambition puisée dans son héritage spirituel est d'être présent dans le débat contemporain pour faire entendre sa voix autrement que par voie de procuration. Sans prétention, mais sans concession. Dans un esprit de conciliation, par fidélité à sa tradition qui concilie militantisme et diplomatie

Sa démarcation n'implique pas la séparation. C'est un Patriarche Melkite, Maximos IV Sayegh, qui, le premier, a brandi la revendication de l'autonomie des Patriarches d'Orient face à la Curie Romaine. «La langue de la Curie est le Latin que je maîtrise, mais je me dois de m'exprimer en grec, la langue de notre rite, ou en arabe, ma langue maternelle et celle du peuple de mes fidèles. Je ne le ferai pas par esprit de conciliation. Je parlerai donc la langue française, c'est-à-dire la langue diplomatique du Vatican, mais non la langue officielle du Vatican», tonnera-t-il d'emblée dans son discours inaugural au Concile.

C'est un autre prélat Melkite, à l'exclusion de toute autre communauté d'Orient, Philippe Naba'a, Archevêque de Beyrouth, qui se verra confier la délicate tâche d'assurer le secrétariat du Concile Vatican II et de mettre en harmonie les relations frondeuses des Eglises d'Orient avec le Saint Siège. C'est également un prélat Melkite, Hilarion Capucci, Archevêque de Jérusalem qui connaîtra les geôles israéliennes pour fait de résistance.

C'est enfin un autre prélat grec-catholique, le 4<sup>me</sup>, Mgr Cyril Bustros, actuel Archevêque de Beyrouth, qui assumera la lourde tâche de porte-parole du Synode d'Orient en octobre 2010, le premier du genre dans l'histoire de la chrétienté.

## **La déclaration du Synode des Eglises d'Orient**

Déclaration tonitruante de Mgr Bustros qui a retenti comme un camouflet majeur à la doxa officielle occidentale:

«Israël ne peut pas s'appuyer sur le terme de Terre promise figurant dans la Bible pour justifier le retour des juifs en Israël et l'expatriation des Palestiniens», avait déclaré Mgr Bustros, à l'époque Archevêque de Newton (États-Unis).

«On ne peut pas se baser sur le thème de la Terre promise pour justifier le retour des juifs en Israël et l'expatriation des Palestiniens», a dit le président grec-melkite de la commission pour le message du synode pour le Moyen-Orient lors d'une conférence de presse.

Dans ce message, les évêques et patriarches orientaux affirmaient qu'il «n'est pas permis de recourir à des positions bibliques et théologiques pour en faire un instrument pour justifier les injustices».

«Pour nous, chrétiens, on ne peut plus parler de Terre promise au peuple juif», terme qui figure dans l'Ancien testament, car cette «promesse» a été «abolie par la présence du Christ». Après la venue du Jésus, «nous parlons de Terre promise comme étant le royaume de Dieu», qui couvre la Terre entière, et est un «royaume de paix, d'amour, d'égalité (et) de justice», a-t-il expliqué.

«Il n'y a plus de peuple préféré, de peuple choisi, tous les hommes et toutes les femmes de tous les pays sont devenus le peuple choisi», a ajouté le prélat.

Il a par ailleurs mis en avant deux problèmes dans la solution préconisée par la communauté internationale et le Vatican d'instituer un État juif et un État palestinien pour résoudre le conflit au Proche-Orient.

Dans le cadre d'un État juif, il s'est inquiété du risque d'exclusion «d'un million et demi de citoyens israéliens qui ne sont pas juifs mais arabes musulmans et chrétiens». Pour lui, il vaudrait mieux parler d'«un État à majorité juive».

«La question du retour des déplacés palestiniens» est «aussi très grave, a-t-il ajouté. Quand on va créer deux États, il va falloir résoudre ce problème», avait affirmé Monseigneur BUSTROS.

Fin de citation

Au Liban même, le pays a été florissant lorsque ses relations étaient confiées à des diplomates de talent (les frères Takla et Khalil Abou Hamad), son armée à des chefs militaires de rigueur (Toufic Salem, chef d'Etat-Major), ses finances à des banquiers avisés (Henri Pharaon) et son économie à d'intrépides capitaines d'industrie (les Familles Pharaon, Sehnaoui, Débanné, Sklaff etc.), sa fibre sociale à des êtres de grande intégrité, le polytechnicien Charbel Nahas ou le magistrat Salim Jreissati, un des plus brillants juristes de sa génération.

A distance des auteurs de troubles, la communauté grecque catholique a néanmoins payé un lourd tribut à la guerre du fait de sa configuration géographique et humaine.

Décimée, elle n'entend pas pour autant assumer un rôle de communauté croupion. Elle entend au préalable se reconstituer avec en guise de première étape la réhabilitation humaine et spirituelle de sa principale base d'implantation, le Liban, en vue de continuer à apporter son concours au dialogue des cultures et de maintenir son rôle prééminent dans le domaine de la prestance morale et de la pertinence intellectuelle.

La communauté grecque catholique compte près d'une dizaine de millions de fidèles à travers le Monde, répartis au sein de quatorze pays (Liban, Syrie, Egypte, Jordanie, Palestine, Brésil, Venezuela, Canada, Australie, Etats Unis, Chypre, Ukraine et Inde). En France, les Grecs catholiques disposent d'un joyau de l'architecture médiévale: L'Eglise Saint Julien le Pauvre, sur les rives de la Seine, Face à Notre Dame de Paris.

Jadis principalement concentrée dans la zone de compétence du Patriarcat d'Antioche, principalement au Liban, (300.000 foyers), en Syrie 80 000, et en Egypte (60.000), les Melkites se sont dispersés à la faveur des guerres du Moyen

orient, notamment en Amérique latine qui compte près de 350.000 foyers, presque autant que l'ensemble du Proche Orient, au Canada (20.000) et enfin, en Californie, où le district de Santa Anna, à Los Angeles abrite 20. 000 fidèles.

L'opinion de base en France et dans le Monde tend à réduire les Chrétiens arabes aux Maronites du fait que cette communauté est généralement perçue comme pro occidentale en raison sans doute de la relation privilégiée la liant à la France dans la fondation du Liban moderne et vraisemblablement des positions pro israéliennes prises par les milices chrétiennes durant la guerre du Liban (1975-1990).

Si les Maronites constituent bien la plus importante minorité des minorités chrétiennes du Liban et dispose à ce titre de la magistrature suprême, il n'est pas certain qu'ils constituent la plus importante chrétienne d'Orient, vraisemblablement devancés par les Coptes d'Egypte qui compte six millions de fidèles en Egypte même et autant en diaspora. Mais le tropisme pro israélien manifesté par une large fraction du camp maronite depuis la fondation de l'Etat Hébreu, notamment le rôle supplétif de l'armée israélienne assumé par les officiers félons, Saad Haddad et Antoine Lahad, le zèle tonitruant des chefs successifs des milices chrétiennes Bachir Gemayel, Elie Hobeika et Samir Geagea, pourrait expliquer une part de cette exposition médiatique au sein de la presse occidentale et de la confusion entre Maronites et chrétiens arabes(1).

## René Naba

### Pour aller plus loin

1 ère partie <http://www.renenaba.com/chretiens-dorient-le-singulier-destin-des-chretiens-arabes/>

2me partie <http://www.renenaba.com/chretiens-dorient-le-singulier-destin-des-chretiens-arabes-2/>

### Références

1 – Sur les relations entre Israël et les Maronites, Cf notamment –[«Victimes, Histoire revisitée du conflit arabo sioniste- Benny Morris](#) – (Edition Complexe), chapitre I page 539 et suivants/

Avec en complément la version anglaise du Texte du pacte secret entre l'Eglise maronite et l'Agence Juive

Treaty between the Jewish Agency for Palestine and the Maronite Church

What are the implications of the creation of a minority Jewish state on identity politics in Lebanon?

May 30th 1946

« We, the undersigned:

1. His Beatitude Antoine Arida, the Maronite Patriarch of Lebanon, acting on behalf of the Church and the Maronite community, the largest community in the Lebanese Republic with citizens residing in other countries, represented by ..., ex-minister by virtue of authorization addressed to the President of the Jewish Agency, Professor Weizmann on May 24th 1946, which hereinafter shall be in this treaty addressed as « first party ».

2. Dr. Bernard Joseph, acting on behalf of the Jewish Agency for Palestine which is known in International Law as the representative of Jewish people around the world aimed at creating the Jewish National Home in Palestine, which hereinafter shall be in this treaty addressed as « first party ».

ART.1: The first party expressly and fully recognizes the historical link uniting the Jewish people to Palestine, the Jewish people's aspirations in Palestine, and the Jewish people right to a free immigration and independence in Palestine. It also declares its approval on the Jewish agency's declared current political program

including the establishment of a Jewish state.

ART.2: The second party expressly and fully recognizes the independence of Lebanon and the right of its inhabitants to choose the regime they deem as appropriate. The second party also declares that its extending and widening program does not include Lebanon. On the contrary, it respects the state of Lebanon in its current form and borders. The Jewish immigration does not include Lebanon.

ART.3: The two parties commit themselves reciprocally to abstain from undermining their respective aspirations and status;

the so-called commitment has a binding obligation restraining the representatives of both parties – officials and non officials – in the country, abroad, in international conferences whether occidental or oriental, from expressing any kind of support to decisions or actions that may harm the other party. Also do their utmost to avoid taking such decisions or undertaking such actions.

ART.4: The two parties commit themselves to provide mutual help at the following levels: political, commercial, security and social in order to promote the position of the first party and realize the aspirations of the second one. This engagement includes:

a) Raise the awareness of public opinion in the Orient and the Occident on the cause of each party, according to the spirit of the treaty hereby.

b) Concert their efforts to open the doors of each country with view to deepen cultural and social rights and promote commercial trades and the exchange of liaison officers to forge good neighboring relationships between one another.

c) The first party recognizes the right of every Jewish to immigrate to Palestine commits itself to help as much as possible in the realization of this immigration in the event that it shall pass through Lebanon.

d) The second party commits itself, after the creation of the Jewish state, to respect the sacred character of the holy sites in Palestine and commits itself as well after retaining the command of power to consider the treaty hereby as an integral part of the government program.

e) The two parties commit themselves to provide help, if requested, to one another in order to maintain security in their respective countries. This engagement has the binding obligation to take all necessary measures to block the entrance or exit of hostile elements capable of sowing public disorder and the obligation to refrain from providing any kind of help for such elements.

f) The two parties commit themselves to exchange information on all issues such as the politics of their countries, their economy, security, and relations with third parties.

g) At the industry, agriculture and scientific research levels, the two parties commit themselves to exchange information and advice in order to synchronize the Lebanese and Jewish efforts with a view to ensure the best development of their respective industries (including the tourism sector), agriculture and research on the basis of mutual cooperation.

h) After creating the Jewish state, the second party commits itself to reserve a friendly treatment to the representatives of the Maronite Patriarch, to facilitate the buying of a land and the construction of a Patriarchate worthy of the Maronite community.

i) The second party commits itself to require from its offices all over the world to support the cause of the first party and back its representatives in Washington, London, and Paris and in international conferences.

ART.5: In order to achieve the afore-mentioned obligations, and additional practical means of collaboration and mutual aid, the two parties will hold direct or indirect (through representatives) talks depending on the relevant advancement and circumstances.

ART.6: The treaty hereby takes effect upon signature. Each party has the right to terminate it within six months notice.

In witness whereof the two parties have signed this treaty. »

Double original copy, Jerusalem, May 30th 1946.

Source: Central Zionist Archives 525/3269

Copyright © 2012 Global Research